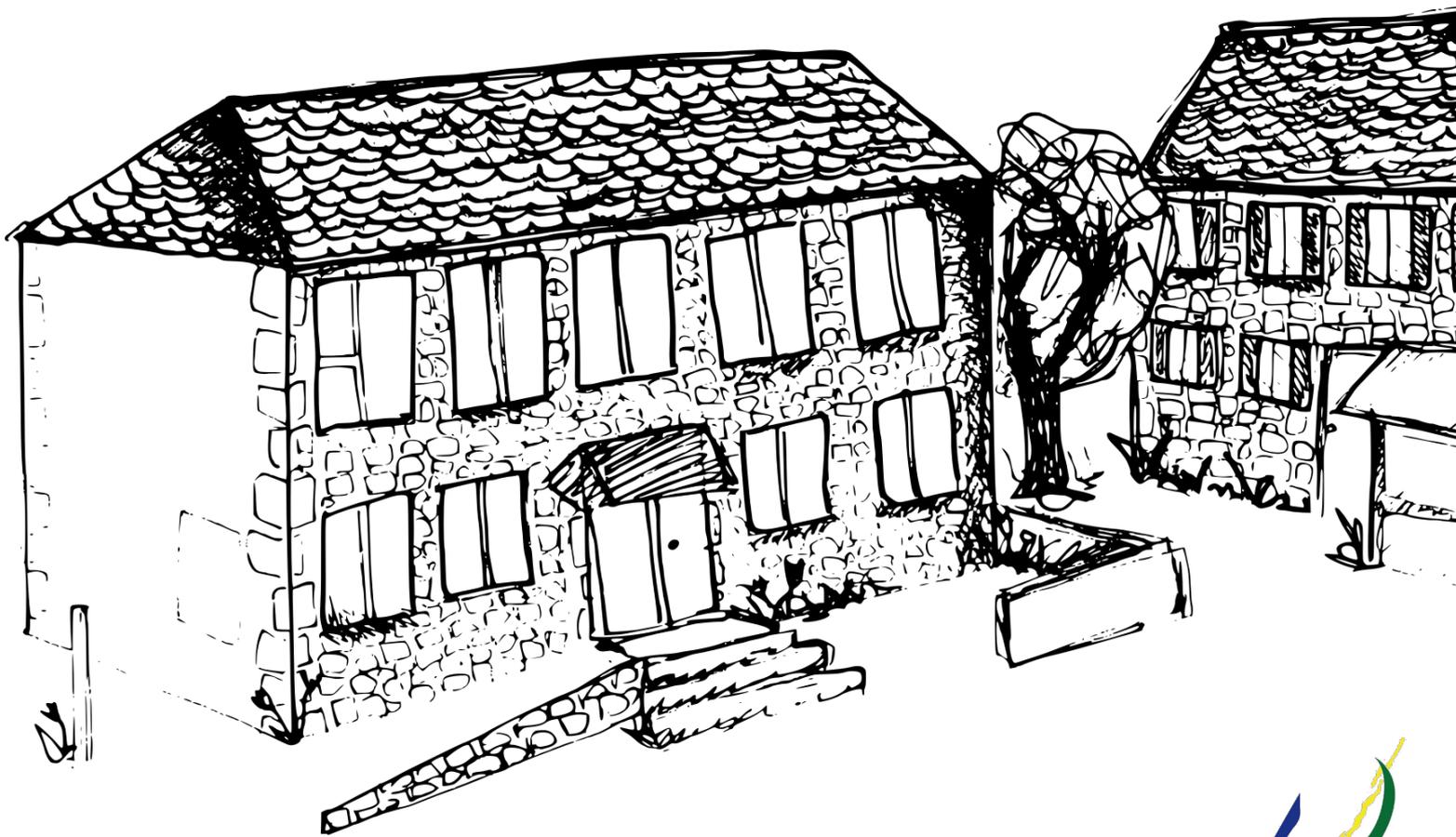


Février 2024

LA CAPELLE-BLEYS



COMMUNE de
LA CAPELLE-BLEYS
AVEYRON

BULLETIN COMMUNAL

SOMMAIRE

Le mot du maire	2
Adressage	3
Arbre de la laïcité	3
Borne électrique	4
Éclairage public	4
Recensement	5
Site internet	5
Présentation des élu.e.s	6
Regroupement scolaire	7
Co-financement des activités	8
Budget fonctionnement	9
Budget investissement	10
Budget travaux	11
Mise en place du PLUI	12
Les Associations	13

Infos pratiques :

Mairie :

Téléphone : 05 65 65 58 66

Mail : mairie.lacapellebleys@orange.fr

Site Internet : www.lacapellebleys.fr

Horaires : Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et les Mardi et Vendredi de 14h00 à 17h00

Service postal :

Horaires : Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00

Relève du courrier : 12h00

Petite enfance :

Halte garderie et relais d'assistantes maternelles

Téléphone : 05 65 81 42 71

École primaire :

Directrice : Madame Camille Rosa Brusin

Téléphone : 09 66 87 60 78

Déchetterie :

Téléphone Rieupeyroux : 06 72 33 36 86

Téléphone La Salvetat-Peyralès : 07 88 56 03 33

ADMR :

Téléphone ADMR : 05 65 65 59 00

LE MOT DU MAIRE

Chers habitants de la Capelle-Bleys,

Nous voilà arrivés à mi-mandat. Malgré les vicissitudes des premières années dues à la crise sanitaire et aux problèmes économiques, nous avons réussi, avec quelques retards certes, à réaliser une partie du programme annoncé.

La rénovation de l'ensemble de l'éclairage public avec l'installation de lampes leds, très économes en énergie, est terminée.

La réalisation de la sécurisation de la traversée du bourg et l'aménagement de la place du village est pratiquement achevée. La pluie tant attendue a perturbé le chantier et n'a pas permis de le clôturer, les marquages au sol en résine sont reportés aux beaux jours.

L'opération « Adressage » menée par une équipe dynamique en collaboration avec le SMICA est en voie d'achèvement et sera finalisée à l'issue du recensement de la population, fin février, début mars.

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration, route d'Ayres, seront effectués au printemps.

Nous avons mis en place un groupe de travail pour étudier le réaménagement des locaux de l'école pour une meilleure accessibilité, des économies d'énergie et la sécurisation des bâtiments. La réalisation d'une nouvelle cantine et d'un espace médiathèque publique sont envisagées pour améliorer le confort des usagers de l'école et de la commune. L'avant-projet de ces travaux proposé par les techniciens d'Aveyron Ingénierie sera présenté au conseil municipal, à l'équipe éducative et aux représentants de l'APE au 1er trimestre pour nous permettre une prise de décision réfléchie afin de lancer le marché public fin 2024 et début 2025, pour une réalisation des travaux en 2025 et 2026.

Il est bien évident que les travaux récurrents d'entretien de la voirie de nos routes et chemins ruraux, des bâtiments communaux seront poursuivis ainsi que le soutien à nos entreprises industrielles, artisanales et agricoles.

L'attractivité de notre commune et de l'école est notre souci principal ainsi que l'amélioration des conditions de travail de nos 4 agents communaux. Je les remercie chaleureusement car, chacun à son poste, accomplit sa tâche avec compétence et professionnalisme au service de tous nos concitoyens.

L'équipe municipale et moi-même vous présentent tous leur vœux les plus sincères pour cette nouvelle année 2024. Nous le ferons de vive voix le dimanche 21 janvier à 11h à la salle des fêtes de l'Ecole où vous êtes tous cordialement invités.

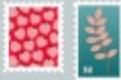
VIVE LA CAPELLE-BLEYS.

Le maire,
Alain Bessac

ACTUALITÉS

ADRESSAGE :

Mr Dupont
158, chemin du Puech
La Roque
12 240 La Capelle-Bleys



L'adressage sur notre commune est devenu une priorité.

Une commission de cinq élus a été formée au sein du conseil pour mener à bien ce travail, avec l'aide du SMICA (Syndicat mixte pour la Modernisation et l'Ingénierie informatique des Collectivités de l'Aveyron) qui nous apporte son soutien et son expertise.

Le travail est bien avancé. Toutes les voies ont été nommées et tous les bâtiments ont été recensés. Le travail se terminera APRÈS le recensement qui aura lieu en début d'année 2024. Nous consultons actuellement les fabricants de plaques de rues et de numéros pour passer le marché.

Une réunion publique pour information sera organisée le **23 février à 20h30**, salle des fêtes de l'école en présence d'un représentant du SMICA qui saura répondre à toutes vos questions.

Venez nombreux vous informer.



ARBRE DE LA LAÏCITÉ :

Mardi 5 décembre, un arbre de la laïcité a été planté à l'école en partenariat avec l'association « Maison de la laïcité » de l'Aveyron.

Les principes fondamentaux ont été rappelés aux enfants et un travail avait été fait en amont avec l'équipe pédagogique.

ACTUALITÉS

BORNE ÉLECTRIQUE :

Notre commune s'est équipée, en partenariat avec le SIEDA, en juin 2023, d'une borne de recharge Révéo pour véhicules électriques et hybrides. Cette borne est installée derrière l'église, au niveau du parking de l'école.

Il s'agit d'une borne dite « normale » qui permet de recharger deux véhicules en même temps. Elle est disponible 7j/7 et 24h/24. Elle dispose de quatre prises : deux prises E/F de 3 KW (prise domestique) et 2 prises type T2 de 22 KW.

Pour utiliser le service de recharge Révéo, plusieurs façons : badge, application et QR code.

Les utilisateurs d'autres opérateurs de mobilité ont la possibilité d'accéder aux bornes Révéo et réciproquement.

Modalités pratiques et tarifs sont disponibles sur www.reveocharge.com



Révéo à **BRANCHEZ VOUS**

LA CAPELLE BLEYS
Parking derrière l'Église

Circulez en Occitanie et sur tout le territoire national* avec Révéo, le réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques

* le badge Révéo est compatible avec les autres réseaux de bornes en France

www.reveocharge.com



ÉCLAIRAGE PUBLIC :

La rénovation de l'éclairage public est maintenant terminée.

La dernière tranche consistant à changer les cinq bornes d'éclairage au sol dans le jardin public près de l'école est maintenant achevée. L'enjeu était de réduire de manière significative notre facture d'énergie.

Une comparaison de notre consommation sera faite en fin d'année 2024.

Une réflexion sera menée sur une éventuelle coupure de nuit (comme dans beaucoup de communes) si le gain nous paraît important.

ACTUALITÉS

RECENSEMENT :

Cette enquête, organisée par l'INSEE se déroulera du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire. Elle permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. L'INSEE fournit aussi des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre et leurs caractéristiques.

Les résultats seront utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes. Cela permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population, notamment en matière d'équipements collectifs.

C'est Edwige Imbert (habitante du bourg), en tant qu'agent recenseur, qui assurera cette mission en soutien de Marie-Anne Ballieu (employée communal à l'école notamment). Nous vous remercions par avance de votre participation et de l'accueil réservé à Edwige.



SITE INTERNET :

Le site internet de la commune est consultable à <https://www.lacapellebleys.fr>.

Après un travail fait en partenariat avec le SMICA, le portail citoyen est mis en ligne. Vous pouvez désormais accéder à bon nombre de démarches et d'informations, directement en ligne, dans la rubrique « Démarches, infos pratiques ».

Ce portail contient les démarches suivantes :



- Demande d'acte de naissance
- Demande d'acte de mariage
- Demande d'acte de décès
- Inscription / modification dans l'annuaire associatif
- Inscription / modification dans l'annuaire professionnel
- Demande de débit de boisson temporaire
- Signalement d'un incident sur l'espace public
- Déclaration de panne d'éclairage public
- Contact

ACTUALITÉS

Ce portail vous permet également de prendre des renseignements et vous renvoie vers des sites extérieurs lorsque cela est nécessaire, comme service-public.fr, le site internet de la communauté de communes, etc... Nous vous invitons à vous y rendre pour vous y familiariser.

Les démarches que vous effectuerez sur le site seront transmises et traitées directement par la mairie. Pour ce faire, la secrétaire de mairie a été formée par le SMICA le 23 novembre 2023.

Pour les professionnels et associations, vous pouvez demander à être ajouté au registre en ligne. Pour ce faire, il vous suffit de compléter le formulaire pour que nous vous référencions. Les formulaires se présentent de la même manière, que ce soit pour le volet associatif ou professionnel.

Pour rappel, vous trouverez en page d'accueil les actualités les plus récentes dans la rubrique « À LA UNE »

Les actualités sont également diffusées sur la page Facebook de la commune <https://www.facebook.com/LaCapelleBleys>. N'hésitez pas à suivre la page pour être au courant des informations concernant la commune.

Inscription / modification dans l'annuaire professionnel
Ce formulaire permet d'effectuer une demande d'inscription pour les professionnels référencés sur la commune uniquement.

< 2/2 Votre demande

Informations sur le professionnel

Nom du professionnel*

Activité du professionnel*

Description succincte

Adresse postale

Code postal
12240

Ville
La Capelle-Bleys

Courriel

Téléphone

Site internet

Veuillez préciser les horaires / personnes à contacter et toutes autres informations utiles*

Pour illustrer votre profession sur le site de la commune, veuillez à privilégier l'envoi d'une photo au format paysage. Une seule image sera affichée dans le site.

Aucun fichier n'a été sélectionné

Une image ou un PDF. Max : 10Mo.

Présentation des élus :

Ces derniers temps, notre village a accueilli un bon nombre de nouveaux habitants. Nous leur souhaitons la bienvenue. Pour savoir à qui s'adresser en cas de demande ou de remarque, voici un petit rappel des élus de la commune.

- Alain Bessac : Maire, La Capelle-Bleys
- Bernard Rigal : 1er Adjoint, La Capelle-Bleys
- Fanny Amar : 2ème Adjointe, La Capelle-Bleys
- Marlène Cipriano : Conseillère Municipale, La Fage

- Louise Mouly : Conseillère Municipale, La Capelle-Bleys
- Claire Mouterde : Conseillère Municipale, Montloubet
- Philippe Cabrit : Conseiller Municipal, Les Mazières
- Pascal Regourd : Conseiller Municipal, Ayres

Pour plus d'informations sur les fonctions et délégations de chacun, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la commune, rubrique « Vie municipale », onglet « Élus » (<https://www.lacapellebleys.fr/vie-municipale/elus/>).

ACTUALITÉS

Regroupement scolaire Lescure Jaoul - La Capelle Bleys

Rentrée scolaire 2023 :

Cette année, ce sont 33 élèves qui ont fait leur rentrée dans l'école du regroupement scolaire Lescure-Jaoul - La Capelle Bleys. Deux classes : la classe de maternelle (18 élèves) et la classe primaire (15 élèves), ont eu le plaisir de découvrir leur nouvelle cour d'école. En effet, la municipalité a rénové l'espace haut de la cour. La cour est désormais désimperméabilisée mais il reste toute fois une bande avec un revêtement qui permet un accès roulant aux bâtiments. Les élèves se sont tout de suite approprié cet espace de jeu. Nos employés municipaux ont profité des grandes vacances pour faire un certain nombre d'améliorations : des casiers de rangement ont été construits pour chacun et chacune de nos élèves, l'escalier qui monte dans la classe a été réparé, le sable du bac à sable changé, le portail d'entrée a été remis à neuf, et le nouveau vidéoprojecteur co-financé par la mairie, l'association des parents d'élèves et le crédit agricole a été installé.

Cette année, les élèves voient leurs enseignements déclinés au quotidien autour d'un thème : le sport pour faire écho au Jeux Olympiques. Comme l'année précédente les deux classes ont un projet autour du cinéma avec l'association « Rencontre à la campagne ». Un voyage en classe découverte à St Sernin sur Rance est en préparation pour les deux classes et les élèves iront à la piscine sur la dernière période de l'année scolaire. Comme les années précédentes, ils continuent leur initiation à la langue occitane.

La cantine :

A la rentrée scolaire 2024/2025, le prestataire de cantine scolaire ne sera plus le restaurant du Douzoulet.

En effet, le restaurateur a demandé une augmentation conséquente du prix du repas que ni la commune, ni les parents ne peuvent assumer. De ce fait, il a souhaité mettre un terme au contrat, tout en assurant les repas jusqu'à la fin de cette année scolaire.

Après beaucoup de prospections, en septembre 2024, la cantine scolaire sera assurée par le traiteur « Nos invités » (anciennement l'auberge de

Bruejous). Ils se fournissent en circuit court, auprès de producteurs locaux et livreront les repas, en liaison froide, directement à l'école. Les menus seront disponibles 15 jours à l'avance.

Les parents devront prendre l'habitude de réserver les repas pour leurs enfants, le jeudi, au plus tard, pour la semaine suivante. Un réajustement sera cependant possible le mardi, au plus tard, pour les jeudi et vendredi de la semaine en cours. L'organisation de ces réservations sera mise en place à la rentrée des vacances de Pâques, à savoir le lundi 22 avril 2024.

Nous attendons le contrat définitif pour avoir le prix du repas final.

Dans le même temps, nous montons un dossier pour avoir accès à la cantine à 1 €, suivant les ressources des familles. Ce dispositif de l'Etat, permet de définir 3 tranches de prix de repas en fonction des revenus. L'Etat complète à hauteur de 3 € maximum, le reste du montant du repas reste pris en charge par la commune.

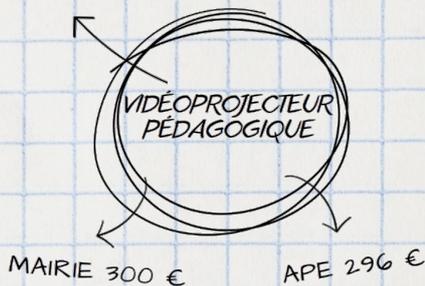
Nous transmettrons aux parents les informations nécessaires, lorsque notre démarche sera plus avancée.

ACTUALITÉS

Co-financement des activités et du matériel :

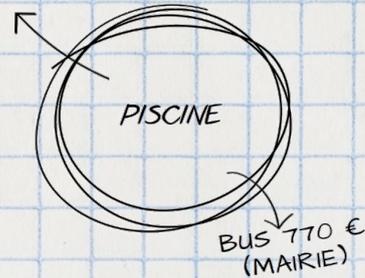
Pour que les élèves de l'école puissent participer à des activités diverses et variées, l'association des parents d'élèves, l'école et la mairie en co-financent la majorité. Voici un petit récapitulatif de ce qui s'est passé dans l'année scolaire pour eux :

CRÉDIT
AGRICOLE 1000 €



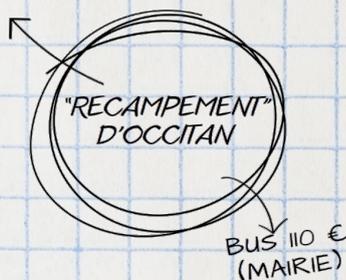
Un vidéoprojecteur pédagogique supplémentaire a été acheté pour la seconde classe.

ENTRÉES 150 €
(APE)



Les élèves ont pu profiter de plusieurs séances de piscine pour apprendre ou perfectionner leur nage.

ACTIVITÉS 198 €
(ÉCOLE)

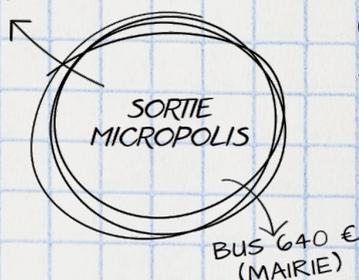


Les élèves ont pu participer à une journée autour de la langue occitane.



Les élèves sont allés planter des arbres avec l'association des chasseurs.

ENTRÉES 370 €
(APE)



Cette année, les élèves ont fait leur sortie scolaire à Micropolis.

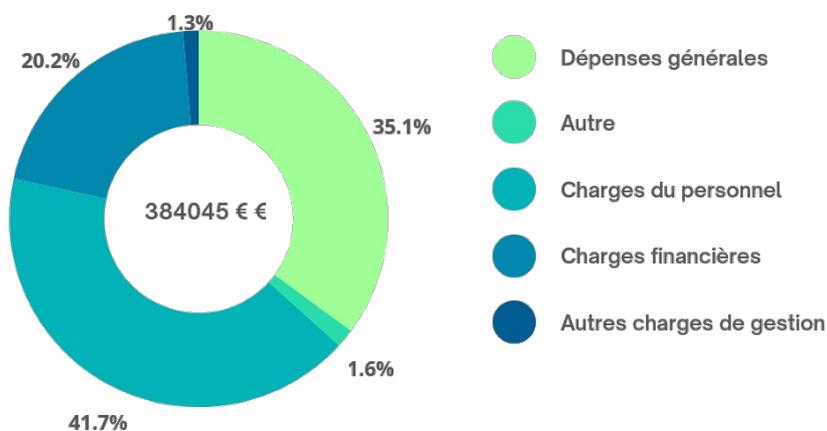
ACTUALITÉS

Qu'est ce le budget communal ? C'est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il est à la fois de prévision, et d'autorisation. Un acte de prévision car il est un programme financier des recettes et des dépenses à faire sur l'année. Un acte d'autorisation car le budget est l'acte juridique par lequel le maire est autorisé à engager des dépenses votées par l'ensemble du Conseil Municipal. Un budget communal est constitué de différentes parties : la section fonctionnement, investissement et budgets annexes.

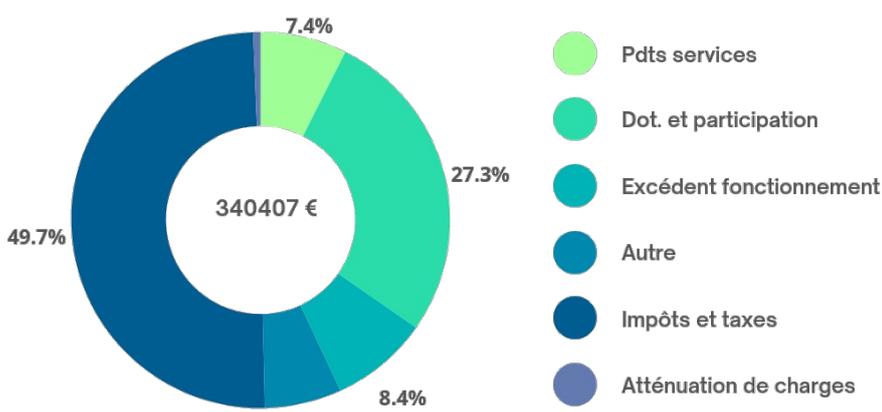
La section fonctionnement

La section fonctionnement du budget regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et toutes les recettes que la collectivité peut percevoir.

Fonctionnement - Dépenses



Fonctionnement - Recettes



La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante :

Dépenses de fonctionnement :

- Les frais de personnel
- Les intérêts de la dette
- Les subventions aux associations
- L'autofinancement (c'est-à-dire l'excédent dégagé par la section de fonctionnement).

Recettes de fonctionnement :

- Les impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, contribution économique territoriale)
- La dotation globale de fonctionnement versée par l'État,
- Les produits de l'exploitation du domaine et des services publics locaux.

ACTUALITÉS

La section investissement

La section d'investissement comprend les opérations en capital qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune.

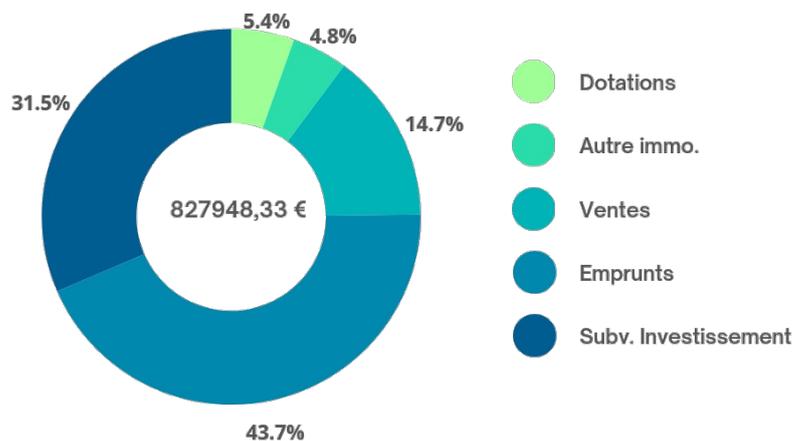
Dépenses d'investissements :

- Les travaux neufs
- Les grosses réparations
- Les acquisitions de terrains et d'immeubles
- Le remboursement du capital des emprunts

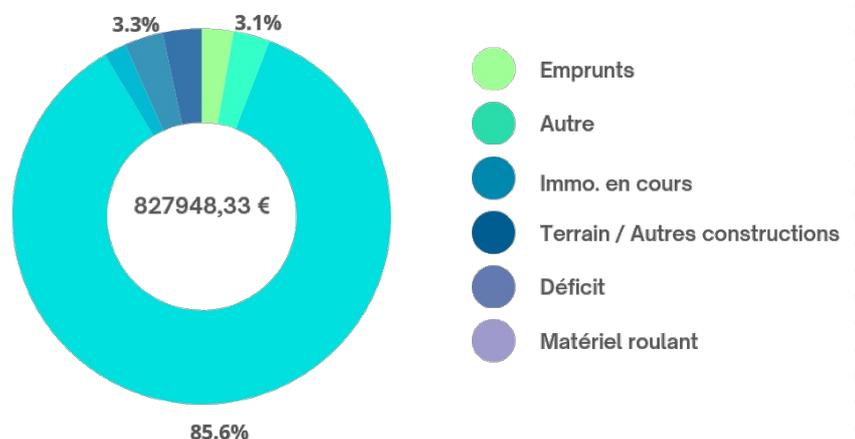
Recettes d'investissements :

- Les subventions d'investissement
- Les fonds de concours à recevoir
- Les ventes de terrains et d'immeubles
- Les emprunts
- Les reversements du fonds de compensation de la TVA, l'autofinancement

Investissement - Recettes



Investissement - Dépenses



ACTUALITÉS

Un ZOOM sur les travaux :

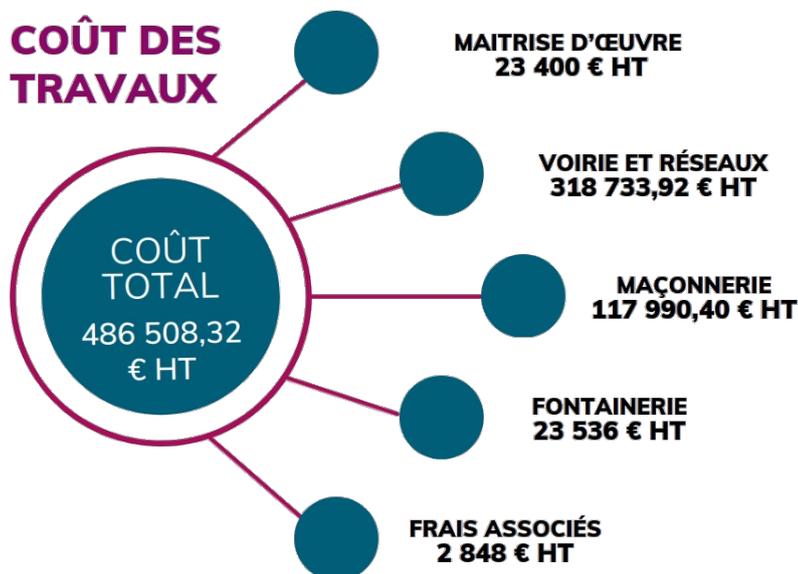
Après près de trois mois de travaux, la place du bourg se retrouve métamorphosée. Après avoir éprouvé votre patience, votre résistance au bruit et à la poussière, la tranche la plus importante des travaux, (remodelage de la chaussée, trottoirs) ainsi que les constructions bâties en pierre (devant de la mairie, rampe d'accès à l'église) est terminée.

Il reste les finitions autour de la fontaine (pose de margelles, parement) le marquage au sol en résine (passage piéton, etc....) ainsi que le marquage vertical (panneaux).

Voici le détail de coûts des travaux et des différentes subventions que nous avons sollicitées :



Les travaux en quelques chiffres :



ACTUALITÉS

Mise en place du PLUI :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est un document qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols pour les 10 à 15 années à venir à l'échelle d'un ensemble de communes.

Actuellement, sur notre Communauté des Communes 6 communes sont soumises au RNU, dont la notre (Règlement National d'Urbanisme), 2 aux cartes communales et 1 au Plan Local d'Urbanisme.

Suite à la mise en place du PLUI, commun à tous, notre territoire se développera de manière cohérente: règle juridique d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes, à partir desquelles les maires délivreront les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalables, permis d'aménagement...) pour les particuliers, professionnels ou autres organismes publics.

Le PLUI devra répondre à un projet de territoire partagé, en soutenant les politiques territoriales et nationales d'aménagement tout en introduisant les spécificités des communes de notre Communauté des Communes.

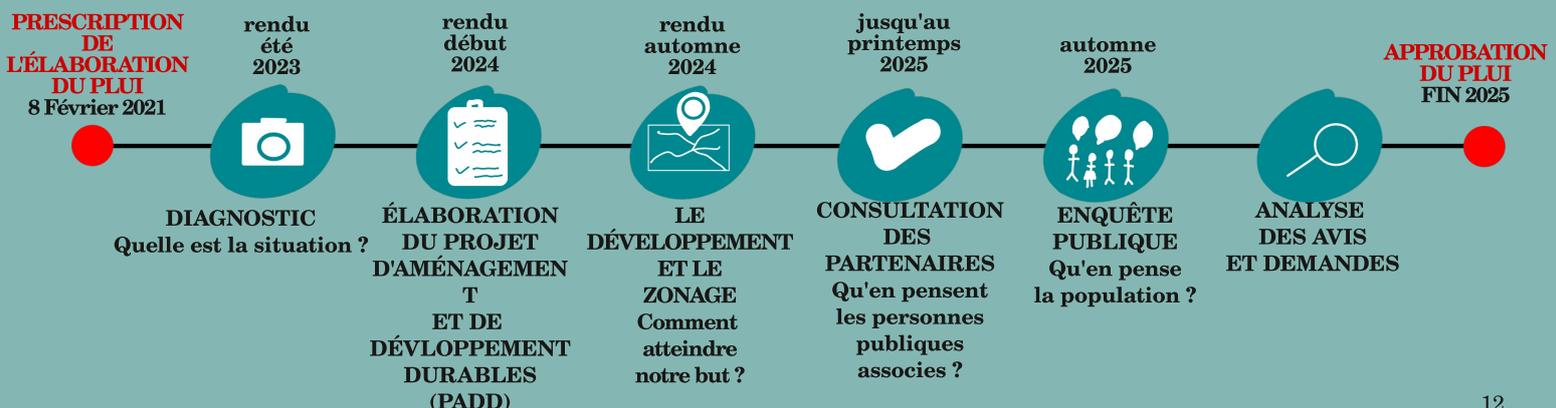
En septembre 2023, une réunion publique a conclu la première étape de ce projet qui consistait à un état des lieux du territoire.

Aujourd'hui, il est engagé dans la seconde étape: celle du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ce dernier consiste à définir les grandes orientations concernant le développement et l'aménagement du territoire pour les années à venir. A la suite de cela, sera mis en œuvre la rédaction du zonage et du règlement.

Pour avoir des informations supplémentaires vous pouvez vous rendre en mairie ou à l'accueil de la Communauté des Communes ou sur le site:

<http://aveyronbassegalaviaur.fr/vivre/urbanisme>



LES ASSOCIATIONS

L'association des chasseurs

Notre association continue son petit bonhomme de chemin suivant les saisons.

Printemps

Le 28 février, la chasse en battue s'arrête donc on ne parle plus que de tir d'été pour ceux qui le veulent.

Au 1er juin, le tir du renard et du sanglier est autorisé à l'affût et sans chien (en protection des cultures pour le sanglier surtout sur les semis de maïs).

Le renard n'a pas de prédateur, il est donc important de le réguler. Attention à vos volailles !

Depuis la mise en place du tir d'été (2023 : 12 individus).

Cela commence à porter ses fruits, notamment par une présence de lièvres plus importante qu'à l'accoutumée.

Le sanglier, tir d'été aussi à partir du 1er juin. Pour être plus efficace, il faudrait une autorisation au 15 avril pour mieux protéger les semis de maïs. Nous effectuons quand même des veillées mais sans armes. Cette année,

une seule pièce a été prélevée en fin d'été (un cochon mâle de 53 kg) qui naviguait entre les parcelles de maïs.

Un grand merci aux chasseurs qui passent nombre de leurs soirées en protection des cultures, ainsi qu'aux éleveurs qui ont eu quand même quelques dégâts et qui n'ont pas fait de déclaration de perte de récolte.

25% des pertes de récoltes sont facturées aux sociétés de chasse communale.

Eté

Le 15 août, ouverture de la chasse au sanglier. Sécheresse et grosse chaleur ne sont pas du tout favorable à la chasse. Les chiens sont exténués au bout de 20 minutes de traque et le gibier ne laisse que très peu d'odeur sur son passage. Il n'y a que ces derniers temps, avec des pluies abondantes, que les chiens redonnent de la voix dans les sous-bois.

Automne-Hiver

Début septembre, ouverture générale, à savoir, petit et grand gibier (tous chevreuils, cerf, daim et sanglier ainsi que lièvre, perdreaux, faisans, etc...) Les prélèvements chevreuils sont en cours. Nous avons presque terminé les dons aux agriculteurs.

Le nombre d'adhérents se maintient mais je voudrais souhaiter, un prompt rétablissement à Mr Théron Robert, qui n'est plus présent pour raison de santé. Nous avons de plus en plus de contacts et de battues collectives (surtout pour le sanglier) avec les sociétés voisines, à savoir Vabre-Tizac et Saint Salvadou, ce qui nous laisse présager un avenir optimiste pour notre passion.

Bonne et heureuse année à tous.

Le bureau.

La Bride :

Pour cette année 2023, la bride comptait 75 licenciés au sein de son association.

Comme chaque année, de nombreux Cavaliers, accompagnés de leur coach, Julien Cipriano ont concouru sur les terrains des clubs voisins, que ce soit en obstacle en dressage, ainsi

qu'en randonnée pour une poignée de cavaliers.

Le 16 avril, Frantz Forget est venu juger notre traditionnel, concours de dressage avec 45 participants.

Le 11 avril, pas moins de 150 Cavaliers ont répondu présent pour notre concours de saut d'obstacles sous un

magnifique soleil !

Pour 2024, nous vous donnons rendez-vous le 14 avril pour le concours de dressage et le 16 juin pour le concours de saut d'obstacles (championnat départemental) !

LES ASSOCIATIONS

L'ASLC :

2023, une année de transition entre deux bureaux, durant laquelle trois manifestations ont été proposées.

Le 14 mai, durant les Puces des Couturières, en collaboration avec L'Aiguille Magique, un repas a été confectionné et servi par des bénévoles de L'ASLC.

Le 10 Juillet, c'est un spectacle de danses au drapeau avec la troupe belge SYMBOLICA qui a été proposé. Une centaine de personnes y ont assisté.

Les 4, 5 et 6 Août, la traditionnelle fête du village s'est déroulée avec le vendredi une très belle soirée organisée par le Douzoulet sur la place de l'Eglise.

Le froid s'étant invité, nous avons dû déménager la fête à la salle d'animation pour le samedi soir et le dimanche.

Le samedi a commencé par un vide grenier sur le parking de l'école, un repas le midi avec un Foodtruck.

Pendant l'après-midi sportif une Spéciale Enduro Prairie, sur des terrains aimablement mis à disposition par Pascal

Regourd, durant laquelle 36 motards enduristes ont profité de ce beau circuit. Deux randonnées pédestres et 1 belle randonnée VTT organisée par Lionel Déléris ont également fait la joie des participants.

La journée s'est terminée par l'apéro concert avec 'La Chansonnette' et le repas animé par le groupe Pop Rock' Aérodyms'

Le dimanche, le traditionnel déjeuner aux tripous-tête de veau a ravi plus de 150 convives, avant le dépôt de gerbe et le vin d'honneur, suivis l'après-midi du concours de pétanque, d'un spectacle de chants avec 'La Chorale de l'Amitié', avant le repas animé par le duo tarnais 'Tchou Tchou Cats', auquel ont participé plus de 230 gourmands du fameux risotto capellois et du jambon grillé.

Merci à tous les bénévoles pour l'organisation de ces festivités et plein de réussite au nouveau bureau dirigé par Maxime Gebhart

Rando Tracteur :

Une nouvelle fois cette année notre rando tracteur, s'est passée sous le soleil. Un moment très sympathique, partagée avec des passionnées de vieux tracteurs, toujours prêts à se distraire et se rassembler. Merci à tous pour votre accueil sur notre passage et aussi à tous les propriétaires de chemins qui nous ont laissé passer et qui nous ont permis de finaliser le tracé du circuit prévu. La balade s'est terminée autour d'une paëlla cuisinée par le restaurant Le Douzoulet.

Bonne année à tous.

Soirées jeux :

Le club de jeux existe depuis plus d'une année avec quatre à quinze personnes présentes.

Actuellement, les soirées jeux ont lieu les lundis de 20h00 à 23h00 au Mille Club, mais nous sommes moins nombreux, souvent que quatre.

Si vous souhaitez un autre créneau dans la journée, n'hésitez pas à nous en faire part, au plaisir de jouer avec vous!

Alain Courrèges et Solange.

LES ASSOCIATIONS

La Presqu'épicerie :

Le presqu'épicerie est née suite à l'épidémie de Covid19. Depuis, elle continue de fonctionner. Elle vous accueille tous les jeudis, de 17h à 19h dans la salle de réunion sous la mairie.

Vous pouvez y trouver de l'épicerie sèche, des produits frais (sur commande directement auprès des producteurs), des vêtements, des livres, bières, etc... Pour recevoir les dernières informations, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse paniersurcommande@gmail.com.

Nous avons changé de maraîchers pour les paniers de légumes. Vous trouverez tous les renseignements sur la plaquette jointe. Les fruits ne sont plus mis directement dans le panier mais restent disponibles sur commande. Nouveauté, pour les personnes qui ne souhaitent pas avoir un panier il désormais possible de commander au détail sur leur nouvelle boutique en ligne : <https://gaclesfrerescageot.socleo.org/>

Nous vous attendons nombreux et nombreuses le jeudi soir, ne serait-ce que pour partager un moment convivial !



NOUS SOMMES
PRODUCTEUR & REVENDEUR
DE FRUITS & LÉGUMES



à Naujac, 12200 La Bastide L'Évêque

ET TOUT LES JEUDIS ON VOUS PROPOSE
UNE LIVRAISON DE PANIER GARNI
DIRECTEMENT AU BOULOT

C'EST FACILE ET SANS ENGAGEMENT !!

POUR ÇA :

IL FAUT QU'AU MOINS CINQ PANIERS SOIT COMMANDÉS
DANS CHAQUE PANIER IL Y A ENVIRON
2 VARIÉTÉS DE FRUITS & 4 DE LÉGUMES



IL FAUT AUSSI S'ASSURER QU'UNE SALLE PEUT ACCUEILLIR
LA LIVRAISON



ENSUITE INDIVIDUELLEMENT CHACUN.E PASSE
SA COMMANDE AVANT LE MERCREDI SOIR
AU 07 80 08 56 78 !

TAILLE AU CHOIX À 10€ POUR 2 PERSONNES
OU À 20€ POUR 4

SMS



POUR LE PAIEMENT DU PANIER C'EST PAR VIREMENT
BANCAIRE APRÈS CHAQUE LIVRAISON

ET SI VOUS SOUHAITEZ NOUS SUIVRE EN IMAGE FB: LES FRÈRES CAGÉOT

ÉTAT-CIVIL :

NAISSANCES:

Yanoé LAURENT DEMOL, Lotissement La Fontaine
Mathias LACOMBE-COLOMB, Montloubet

DÉCÈS:

Thierry CAILLET, Montloubet
Anne-Marie CAZOTTES née LAGRANGE, Montloubet
Jacques MERGOIL, La Fage
Yvette VIALARS née LACASSAGNE, Bleys

